

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE - INITIATION A LA MAINTENANCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE DE L'UNITE DE FORMATION:

75 04 01 U 21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION

709

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

INFORMATIQUE - INITIATION A LA MAINTENANCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités :

au travers d'activités essentiellement techniques, de fournir à l'étudiant le principe d'outils préparant à une première intervention de maintenance du matériel et du logiciel

pour :

- ◆ permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu ;
- ◆ initier aux techniques et connaissances à l'utilisation des systèmes informatiques ;
- ◆ développer
 - ◆ des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
 - ◆ des méthodes de travail transférables;
 - ◆ des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation);

Les applications seront tirées des domaines familial, professionnel, social et scolaire.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ◆ face à un système connu,
- ◆ en respectant le temps alloué,
- ◆ en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,

- ◆ à partir d'une mise en situation impliquant l'exploitation d'utilitaires,
d'employer correctement les fonctions essentielles des programmes utilitaires
pour :

- ◆ identifier les diverses caractéristiques de l'environnement informatique proposé;
- ◆ réaliser la sauvegarde des informations et en assurer la restauration;
- ◆ proposer une démarche de résolution du problème;
- ◆ choisir avec pertinence un logiciel correspondant à la situation.

2.2. Titre(s) pouvant en tenir lieu:

Attestation de réussite de l'unité de formation
INFORMATIQUE - UTILITAIRES COMPLEMENTAIRES AU SYSTEME
D'EXPLOITATION.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'électronique informatique	CT	E	96
Laboratoire d'informatique - maintenance	CT	S	96
3.2. Part d'autonomie		P	48
Total des périodes			240

4. PROGRAMME

En laboratoire d'électronique informatique

L'étudiant sera capable:

- ◆ de désigner les principaux éléments entrant dans la composition des systèmes informatiques;
- ◆ d'expliquer le « schéma-bloc » et le fonctionnement des ordinateurs et du matériel périphérique;
- ◆ de procéder à l'échange standard simple d'éléments simples électriques, électroniques, ou mécaniques défectueux;
- ◆ de s'adapter à des techniques et matériels nouveaux;
- ◆ d'analyser et synthétiser des informations d'ordre technique;
- ◆ de manipuler avec précaution de petites pièces et micro-éléments;
- ◆ de localiser et proposer un premier diagnostic d'une panne;
- ◆ d'apprécier les conséquences techniques de ses interventions;
- ◆ d'appliquer une procédure de sauvegarde des données.

En laboratoire d'informatique - maintenance

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appliquer une procédure de sauvegarde des données;
- ◆ de résoudre dans un contexte local les problèmes issus de l'environnement informatique :
 - ◆ installation et désinstallation de logiciel;
 - ◆ installation et désinstallation du système d'exploitation;
 - ◆ configuration du système informatique;

- ♦ ajout et suppression de périphériques;
- ♦ d'appliquer une procédure de tests aux différents stades de l'intervention;
- ♦ d'entretenir préventivement les matériels, notamment par nettoyage, réglage, vérification.
- ♦ de conseiller et assister techniquement l'utilisateur;
- ♦ de mettre à jour les documents de suivi;
- ♦ de localiser et proposer un premier diagnostic d'une anomalie;
- ♦ de discerner les cas où il faut faire appel à un technicien spécialisé.

Recommandations.

On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une documentation élémentaire.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- ♦ face à un système informatique sur lequel sont installées les applications qui ont servi de support à l'apprentissage;
- ♦ en respectant le temps alloué;
- ♦ en respectant les règles d'utilisation et de fonctionnement de l'équipement et du matériel informatique;
- ♦ face à une tâche donnée;
 - ♦ d'analyser cette tâche et d'en déduire un mode opératoire,
 - ♦ d'utiliser ses savoir et savoir-faire pour installer et désinstaller un logiciel,
 - ♦ d'utiliser ses savoir et savoir faire pour ajouter ou enlever un périphérique et/ou procéder à un échange standard simple d'un élément interne,
 - ♦ appliquer une procédure de tests aux différents stades de son intervention.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des choix techniques opérés et du degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE(S) DE COURS

Pour le laboratoire d'électronique informatique :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

Un expert justifiera d'une expérience dans l'installation et la maintenance d'environnement informatique utilisé en bureautique.

Pour le laboratoire d'informatique - maintenance :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

Un expert justifiera d'une expérience dans l'installation et la maintenance bureautique d'environnement informatique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.